



N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020

Objet : TV/2020/120/EP - 2020/14 - Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de petits travaux d'infrastructures visant la sécurisation d'abords d'écoles et de voiries communales.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu que à la suite d'un appel de la Région de Bruxelles-Capitale pour subventions aux petits travaux d'infrastructure visant la sécurité routière, le Département Travaux de Voirie a introduit un dossier de candidature pour l'aménagement de quatre abords d'école et d'un carrefour sur le territoire de la Ville ;

Considérant que les dossiers retenus ont été préparés en concertation avec l'Instruction Publique, la Cellule Mobilité et le Service technique de la circulation TRA/T ;

Considérant que la demande a été approuvée par la Région en date du 26 mai 2020 ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Ville afin d'obtenir le subside ;

Considérant que la recette de 168.000,00 EUR, représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrit à l'article 42105/665/52 du budget extraordinaire de 2020, sous réserve de l'approbation, par le Conseil communal et l'autorité de tutelle, de la modification budgétaire à introduire à cette fin ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique: La convention n° TV/2020/120/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de l'aménagement d'abords d'écoles et de voiries communales en vue d'y améliorer la sécurité des usagers, est approuvée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)